

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2638

29 octobre 2008

### SOMMAIRE

AAC Capital I Lux Sàrl .....	126579	Malaspiga S.A. ....	126624
Alpina Real Estate Company S.C.A. ....	126581	Merloni Termosanitari International S.A. .....	126609
Alpina Real Estate Fund SCA .....	126581	Meurin S.à r.l. ....	126608
Cafinco S.A. ....	126624	Mingus S.A. ....	126608
CBI Luxembourg S.à r.l. ....	126580	Morgan Stanley Investment Funds .....	126578
CipherQuest Lux S.A. ....	126594	NATIXIS Alternative Investments Inter- national S.A. ....	126617
Covidien International Finance S.A. ....	126608	Parness S.A. ....	126579
Drayton S.A. ....	126605	Parness S.A. ....	126579
Ema S.A. ....	126578	Patron Wilanow S.à r.l. ....	126582
EMC Asset Management .....	126607	Punto Rosso Sàrl .....	126622
Euro Liberty Negoce Lux S.A. ....	126610	Puzzle S.à r.l. ....	126592
Findhorn Holding S.A. ....	126579	Richemont Holding Services S.A. ....	126580
Fore S.A. ....	126605	Servi-Prestations .....	126580
Gafali S.A. ....	126612	Stardust S.A. ....	126593
Gestprom S.à r.l. ....	126592	Stardust S.A. ....	126593
Immobilière Schengen .....	126606	Stryker Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	126607
Immo & Conseil S.A. ....	126606	Stryker Luxembourg S.à r.l. ....	126607
Institut Financier Européen S.A. ....	126578	Thomasson SA .....	126580
Institut Financier Européen S.A. ....	126578	Trafalgar Capital S.à r.l. ....	126624
Japan Fund Holdco S.à r.l. ....	126609	Transbel Holding S.A. ....	126609
Laika Holding S.A. ....	126606	Transbel Holding S.A. ....	126608
Legiex S.A. ....	126581	Vinaldo Holding S.A. ....	126594
Les Eoliennes SA .....	126581	WB Ambassador Holdings .....	126595
Les Eoliennes SA .....	126581		
LSF5 Hockey Holdings II S.à r.l. ....	126609		

**Institut Financier Européen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 38.180.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133009/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05384. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080155422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Institut Financier Européen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 38.180.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133010/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05381. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080155419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Ema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 76.295.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133011/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05380. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080155417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Morgan Stanley Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 29.192.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Ronald Robison a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société sus-mentionnée avec effet au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

*Pour Morgan Stanley Investment Funds*

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Christie Lemaire-Legrand

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2008132994/13/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05216. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080155331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Parness S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 76.584.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133005/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05392. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080155431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Parness S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 76.584.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133006/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05390. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080155429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Findhorn Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 66.807.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133007/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05389. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080155427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**AAC Capital I Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 14, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 138.695.

AAC Capital Fund I LP, l'associé unique de AAC Capital I Lux SARL (la Société) a changé de dénomination sociale et s'appelle dorénavant AAC CAPITAL NEBO FUND I LP.

L'associé unique de la Société a également transféré son lieu de direction effective à l'adresse suivante: Polygon Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-normandes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*AAC Capital I Lux SARL*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133095/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080155559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Servi-Prestations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 96.105.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2008133041/5770/12.

(080155234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Thomasson SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 136.432.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2008133044/5770/12.

(080155216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Richemont Holding Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 59.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2008133045/239/12.

(080155158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**CBI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 93.841.

Il est à noter que les gérants suivants ont désormais l'adresse professionnelle suivante:

- M. BUCKLEY Ray, Enoc House 2, Oud Metha, Al Qutaeyat Road, Dubai, UAE; et

- M. MORAN Tim, 40 Eastbourne Terrace, London W2 6LG, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 16 septembre 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008133089/1337/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Les Eoliennes SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 86.672.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008133039/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04970. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Les Eoliennes SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 86.672.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008133040/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04968. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Alpina Real Estate Company S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Alpina Real Estate Fund SCA).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 131.697.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53042 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008133046/211/12.

(080155412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Legiex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 69.246.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 juin 2008*

1. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes ont été reconduits et viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008133098/1089/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06323. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Patron Wilanow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.337.

—  
In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Patron Willanow S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.337 (the Company), incorporated on 15 December 2006 pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°334 of 8 March 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 28 December 2006 pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°528 of 4 April 2007.

THERE APPEARED:

(1) CP Realty II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.864, owner of 250 shares in the Company, having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by Mr Michael Vandeloise, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(2) Real Management Sp. z o. o, a Polish limited liability company having its registered address at ul Marynarska 11, 02-674 Warsaw and registered with the Trade Register under number 0000100376, Warsaw, owner of 250 shares in the Company, having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by Mr Eddy Dome, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The parties referred to under items (1) and (2) above are collectively referred to as the Shareholders.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders collectively hold all the 500 shares in the Company, having a nominal value of EUR 25 each, representing the entire share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of convening notices.

(2) Complete restatement of the articles of association of the Company it being understood that as part of such restatement the corporate purpose of the Company shall be amended to read in its revised version as follows:

"2.1 The purpose of the Company is the holding, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale of participations or interests, in any form whatsoever, in Polish limited liability companies (each a Project Company, together the Project Companies), whose activities consist in acquiring real properties in Warsaw suburbs and within city limits, developing, marketing and selling projects being single- and multi- family houses in Poland. The residential units (apartments and/or houses) will be targeted to fast growing middle class and will initially compete with multifamily residential developments located particularly in such districts as Wilanow or Natolin. The purpose of the Company also includes the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may borrow in any form and privately issue bonds.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

(3) Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Wilanow S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate purpose**

2.1 The purpose of the Company is the holding, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale of participations or interests, in any form whatsoever, in Polish limited liability companies (each a Project Company, together the Project Companies), whose activities consist in acquiring real properties in Warsaw suburbs and within city limits, developing, marketing and selling projects being single- and multi- family houses in Poland. The residential units (apartments and/or houses) will be targeted to fast growing middle class and will initially compete with multifamily residential developments located particularly in such districts as Wilanow or Natolin. The purpose of the Company also includes the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may borrow in any form and privately issue bonds.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office**

4.1 The registered office is established in Luxembourg.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

**Art. 6. Changes to the share capital.** The share capital may be reduced or increased at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 7. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 8. Transfer of equity interest**

8.1 For the purpose of these articles of association:

(i) Equity means any and all amounts provided by the shareholders to the Company, consisting of (i) the share capital (including the share premium), (ii) the principal amount of any non-interest bearing loans and (iii) the principal amount of any interest bearing loans, but excluding Deficit Loans (as defined below); and

(ii) Equity Interest means a shareholder's portion of the Equity.

8.2 None of the shareholders shall sell, transfer or otherwise dispose of any of its Equity Interests to any person except (i) in accordance with this Article 8 and (ii) subject to the transferee signing a deed of accession to the Agreement (as defined below), unless all shareholders agree otherwise in writing.

Notwithstanding the previous paragraph, the transfers by CP Realty II S.à r.l. (Capital Park) may be done freely without any restrictions to its holding company(ies), subsidiary(ies), and subsidiary(ies) of their holding company(ies).

For the purposes of transfers of any Equity Interest:

(a) Shares and such amounts as may be loaned (whether by way of interest bearing loans or non interest bearing loans) to the Company by a shareholder but excluding Deficit Loans (as defined below) (the Loans), shall be deemed to be "stapled" to the effect that a shareholder shall not transfer any shares unless it also transfers a pro rata amount of any Loans it is owed.

For the purpose of these articles of association, "Deficit Loan" means any loan made by a shareholder to the Company, in order to pay the amount due to the Company under a capital call by any other shareholder who defaulted to do so when requested by the board of managers.

(b) In the event of a transfer of all or part the Equity Interest by a shareholder (the Transferor), the transferee shall procure that the Company shall repay to the Transferor a pro rata portion of any Deficit Loans made by the Transferor to the Company together with all interest accrued thereon.

**8.3 Right of first refusal**

If Capital Park wishes to transfer all or part of its Equity Interests to any third party (the Proposed Purchaser) in an arm's length transaction based on a binding offer from the Proposed Purchaser (which may however be subject to cus-

tomary conditions, including the non-exercise by Real Management Sp. z o. o (Real Management) of its right of first refusal as set out in this Article) (the Offer), it shall first give written notice to Real Management stating that it wishes to dispose of its Equity Interests before offering such Equity Interests to a third party.

Capital Park shall, within 5 Business Days (i.e. days on which banks are open for general business in Poland and in the rest of the European Union) of receiving the Offer from the Proposed Purchaser, serve notice (the Offer Notice) on Real Management stating that it has received the Offer, disclosing the terms of the Offer (including the price per EUR 1 of Equity (in whatever form) multiplied by Capital Park's relevant Equity Interest) proposed to be transferred (the Proposed Purchase Price)) and the identity of the Proposed Purchaser.

Such Offer Notice shall also specify that Real Management has the right to acquire the relevant Equity Interests of Capital Park at the same conditions (or, as the case may be, to exercise its tag-along right set out in Article 8.4).

Real Management must serve a notice (the Demand Notice) on Capital Park within 21 Business Days after service of the Offer Notice (the Demand Period) specifying which of the options in Article 8.3 or 8.4 it shall exercise. The Demand Notice must be followed by a prompt payment to Capital Park's bank account (as indicated in the Offer Notice) of a deposit of 20% of the Proposed Purchase Price if Real Management elects to exercise its right of first refusal. Completion of the sale to Real Management and payment of the balance of the Proposed Purchase Price shall occur within 21 calendar days after receipt of the Demand Notice.

If no Demand Notice is served within the Demand Period, Real Management shall be deemed to have consented to the sale of Capital Park's Equity Interests to the Proposed Purchaser, and Capital Park shall be entitled to complete the sale of its Equity Interests pursuant to the Offer to the Proposed Purchaser within 21 Business Days after the expiry of the Demand Period provided that the Proposed Purchaser signs a deed of accession.

#### 8.4 Tag-Along

If as a result of an Offer made by a Proposed Purchaser to Capital Park, Capital Park would transfer all its Equity Interest to such Proposed Purchaser, Capital Park undertakes to obtain the Proposed Purchaser's commitment to buy Real Management's Equity Interest at the same conditions (including the same price per EUR 1 of Equity (in whatever form) multiplied by Real Management's Equity Interest) and Real Management will have the right to sell all its Equity Interest to the Proposed Purchaser at these same conditions.

Capital Park will notify this to Real Management in accordance with Article 8.3.

Real Management will have the right to exercise its tag-along right in accordance with Article 8.3.

#### **Art. 9. Redemption of shares**

9.1 The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

9.2 The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 10. Insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The insolvency or bankruptcy of any of the shareholders will not terminate the Company.

#### **Art. 11. Management**

11.1 The Company is managed by two managers. They constitute a board of managers. The managers need not be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders.

11.2 Each of Capital Park and Real Management is entitled to nominate for appointment one person as a manager and to nominate for removal any such manager nominated by it.

11.3 Nomination of a manager takes place by notice in writing from the nominating shareholder to the Company and the other shareholder. Upon such notification the shareholders take forthwith such shareholders' resolutions and other corporate actions (if any) as to procure that any person so nominated is forthwith appointed as a manager. The same applies mutatis mutandis to the removal of a manager. Any proposal for replacement of any person appointed upon nomination by Real Management in the board of managers of the Company is additionally subject to the prior written approval of Capital Park.

11.4 Notwithstanding Article 11.2, any member of the board of managers may be removed from the board of managers, following a proposal by the shareholder who was not entitled to nominate the given member to a meeting of the shareholders, in any of the following circumstances:

- (i) gross negligence or wilful misconduct of the relevant manager;
- (ii) any material deviations from the Business Plan (as defined in the shareholders agreement relating to the Company and dated 12 August 2008 (the Agreement)), without obtaining the requisite consent; or
- (iii) an Event of Default (as defined in the Agreement) when the Defaulting Shareholder (as defined in the Agreement) is the shareholder who nominated the relevant manager.



The removal shall be effective as of the date of delivery of the written notification to the shareholder who was entitled to nominate the given member of the board of managers.

11.5 If a shareholder ceases to be the holder of shares in the Company, the manager nominated by it will resign immediately from the board of managers without payment or compensation for loss of office or otherwise.

11.6 All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the board of managers.

11.7 The Company shall be bound by the joint signature of the two managers.

11.8 The two managers may jointly sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

11.9 Any manager may convene a meeting of the board of managers. Written notice of any meeting of the board of managers will be given to the other manager, to the Company and to the parties to the Agreement, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 7 (seven) Business Days in advance of the day set for such meeting (unless a shorter period was unanimously agreed by the shareholders and the relevant manager), accompanied by an agenda specifying the business to be transacted and (where applicable) the reports to be provided by the Company. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

11.10 The board of managers may deliberate or act validly only if all its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

11.11 Any decision taken at a properly quorate meeting in respect of which notice has not been properly given is deemed valid notwithstanding the absence of proper notice.

11.12 If at any duly convened meeting of the board of managers a quorum is not present, the meeting shall be adjourned to the same day and time the following week and, for the purposes of considering the matter set out in the agenda convening the meeting and such meeting will be deemed quorate if the member of the board of managers proposed by Capital Park is present at such meeting.

11.13 Each manager has one vote. The resolutions of the board of managers shall be adopted unanimously. Failure to agree on Key Matters as set in Article 14.4 may result in a deadlock (as defined in the Agreement).

11.14 By way of an exception to Article 11.13, the following decisions shall be validly approved if the manager nominated by Capital Park shall vote in favour thereof:

- (i) Distributions to shareholders;
- (ii) Termination of an asset management agreement; and
- (iii) Appointment, and replacement of a key man in a Project Company.

11.15 A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, unanimously.

11.16 A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call, video link or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, video link or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

11.17 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

## **Art. 12. Liability**

12.1 The managers of the Company assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

12.2 Each shareholder shall indemnify the other shareholder and the Company against any loss, liability or cost that any of them may suffer or incur as a result of any claim by any manager appointed or nominated by that shareholder for unfair or wrongful dismissal (or any analogous compensation right) or otherwise arising from an act or wilful omission of that manager.

**Art. 13. General Meetings of the shareholders**

13.1 An annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

13.2 Other general meetings of the shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

13.3 As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholders can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 14. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority**

14.1 Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which it/he/she owns. Decisions of the meeting of the shareholders shall be taken unanimously.

14.2 The shareholders shall meet at least once per calendar quarter at the registered office of the Company to evaluate performance of the Agreement and discuss and/or vote on any issue pertaining to the Agreement, including the Business Plan and the New Projects (as defined in the Agreement).

14.3 Failure to agree on one of the matters specified in Article 14.4 below (the Key Matters) may result in a deadlock (as defined in the Agreement).

14.4 The Key Matters for the Company shall be as follows:

- (i) approval of the Business Plan and any amendments, revisions and updates thereto;
- (ii) any material deviation from any agreed Business Plan;
- (iii) approval of any activity outside the scope of any agreed Business Plan;
- (iv) any change to the corporate structure of the Company or any Project Company including but not limited to: liquidation, merger, redemption of shares (except for redemptions pro rata to the shareholdings of all shareholders); accession by a new shareholder, establishment, acquisition or disposing of any Project Company, or winding-up (whether voluntarily or compulsorily);
- (v) materially amending the articles of association of the Company or any Project Company (unless expressly provided for in the Agreement); and
- (vi) termination of any asset management agreement other than as a result of an event of default under such asset management agreement.

14.5 The term "accession" for the purpose of Article 14.4 (iv) shall mean the joiner of a company by a new shareholder by subscription for newly issued shares while other shareholders remain.

**Art. 15. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 16. Financial statements**

16.1 Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17. Allocation of profits and reserves**

17.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in accordance with the Agreement. The board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18. Liquidation.** At the time of winding-up of the company the liquidation will be carried out in accordance with the Agreement by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 20. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand four hundred (2,400.-) Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the Shareholders, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the Shareholders, the proxy holder of the Shareholders signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatorze août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Patron Willanow S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.337 (la Société), constituée le 15 décembre 2006 suivant un acte de Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°334 du 8 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 28 décembre 2006 suivant un acte de Maître André Schwachtgen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°528 du 4 avril 2007.

**ONT COMPARU:**

(1) CP Realty II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.864, détentrice de 250 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune,

ici représentée par Michael Vandeloise, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(2) Real Management Sp. z o. o, une société de droit polonais avec siège social à ul Marynarska 11, 02-674 Varsovie et immatriculée au registre de commerce sous le numéro 0000100376, Varsovie, détentrice de 250 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune,

ici représentée par Eddy Dome, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties reprises sous les points (1) et (2) ci-dessus sont collectivement désignées comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les 500 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Refonte intégrale des statuts de la Société, étant entendu que dans le cadre de cette refonte, l'objet social de la Société sera modifié pour avoir, dans sa version modifiée, la teneur suivante:

"2.1 La Société a pour objet la détention, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente de valeurs mobilières de toutes espèces, dans des sociétés à responsabilité limitée polonaises (chacune une Société Projet, ensemble les Société Projets), dont les activités consistent en l'acquisition de propriétés immobilières dans la banlieue de, et à l'intérieur de, Varsovie, le développement, la promotion et la vente de projets étant des maison pour une ou plusieurs familles en Pologne. Les unités résidentielles (appartement et/ou maisons) seront ciblées vers les classes moyennes en développement rapide et seront initialement en compétition avec les développements résidentiels multifamiliaux situés particulièrement dans les quartiers de Wilanow ou Natolin. La Société a aussi pour objet la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

2.4 La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet."

(3) Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité.

### Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte intégrale des Statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Wilanow S.à r.l." (la Société).

#### Art. 2. Objet social

2.1 La Société a pour objet la détention, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente de valeurs mobilières de toutes espèces, dans des sociétés à responsabilité limitée polonaises (chacune une Société Projet, ensemble les Société Projets), dont les activités consistent en l'acquisition de propriétés immobilières dans la banlieue de, et à l'intérieur de, Varsovie, le développement, la promotion et la vente de projets étant des maison pour une ou plusieurs familles en Pologne. Les unités résidentielles (appartement et/ou maisons) seront ciblées vers les classes moyennes en développement rapide et seront initialement en compétition avec les développements résidentiels multifamiliaux situés particulièrement dans les quartiers de Wilanow ou Natolin. La Société a aussi pour objet la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

2.4 La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### Art. 4. Siège social

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg.

4.2 Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

4.3 La Société peut ouvrir des bureaux et succursales au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être réduit ou augmenté moyennant décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 7. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

#### Art. 8. Transfert de participation

8.1 Dans le cadre de ces statuts:

(i) Capital signifie tous les montants versés par les associés à la Société, y compris (i) le capital social (dont les primes d'émission), (ii) le montant principal de tous les prêts sans intérêts et (iii) le montant principal de tous les prêt portant intérêts, à l'exclusion des Prêts Déficitaires (tels que définis ci-dessous); et

(ii) Participation signifie la portion de Capital d'un associé.

8.2 Aucun associé ne pourra vendre, transférer ou disposer autrement de tout ou partie de sa Participation à n'importe quelle personne si ce n'est (i) conformément à cet article 8 et (ii) à condition que le cessionnaire signe un contrat d'adhésion à la Convention (telle que définie ci-dessous), à moins que tous les associés en décident autrement par écrit.

Nonobstant le paragraphe précédent, les transferts par CP Realty II S.à r.l. (Capital Park) à sa ou ses société(s) holding, filiale(s) ou toute autre filiale de sa ou ses société(s) holding peuvent être faits librement sans aucune restriction.

Dans le cadre de transferts de tout ou partie d'une Participation:

(a) Les Parts Sociales et tous les montants pouvant être prêtés (que ce soit par voie de prêt sans intérêts ou portant intérêts) à la Société par un associé à l'exclusion des Prêts Déficitaires (tels que définis ci-dessous) (les Prêts), sont considérés comme étant «liés» de sorte qu'un associé ne pourra transférer aucune part sociale à moins qu'il transfère également un montant proportionnel des créances relatives au(x) Prêt(s) qu'il a octroyé(s).

Dans le cadre de ces statuts, «Prêt Déficitaire» signifie tout prêt octroyé par un associé à la Société, afin de payer le montant dû à la Société suite à un appel de capital par tout autre associé qui a fait défaut de le faire quand il lui était demandé par le conseil de gérance.

(b) Dans le cas d'un transfert de tout ou partie de sa Participation par un associé (le Cédant), le cessionnaire doit s'assurer que la Société repayera au Cédant une portion proportionnelle de tout Prêt Déficitaire octroyé par le Cédant à la Société avec tous les intérêts dus.

### 8.3 Droit de premier refus

Si Capital Park souhaite transférer tout ou partie de sa Participation à tout tiers (l'Acheteur Proposé) dans le cadre d'une transaction équitable basée sur une offre liante de l'Acheteur Proposé (qui peut toutefois être soumise à des conditions habituelles pour ce type de transaction, y compris le non-exercice par Real Management Sp. z o. o (Real Management) de son droit de premier refus tel que décrit dans cet article) (l'Offre), il doit tout d'abord notifier Real Management par écrit en indiquant qu'il souhaite disposer de sa Participation, avant d'offrir cette Participation à un tiers.

Capital Park devra, dans les 5 Jours Ouvrables (i.e. jours auxquels les banques sont ouvertes pour des affaires courantes en Pologne et dans le reste de l'Union Européenne) de la réception de l'Offre de l'Acheteur Proposé, notifier à Real Management la réception de l'Offre (la Notification d'Offre), révélant les conditions de l'Offre (y compris le prix par EUR 1 de Capital (quelque soit la forme) multiplié par la Participation relative de Capital Park) qu'il est proposé de transférer (le Prix Proposé) et l'identité de l'Acheteur Proposé.

Cette Notification d'Offre devra aussi spécifier que Real Management a le droit d'acquérir la Participation relative de Capital Park aux mêmes conditions (ou, selon le cas, d'exercer son droit de co-cession, tel que décrit à l'article 8.4).

Real Management doit, dans les 21 Jours Ouvrables après réception de la Notification d'Offre (la Période de Demande), notifier à Capital Park quelle option de l'article 8.3 ou 8.4 il exercera (la Notification de Demande). La Notification de Demande doit être suivie par un prompt paiement sur le compte bancaire de Capital Park (tel qu'indiqué dans la Notification d'Offre) d'une caution de 20% du Prix Proposé si Real Management décide d'exercer son droit de premier refus. La vente à Real Management et le paiement du solde du Prix Proposé devront avoir lieu dans les 21 jours suivant la réception de la Notification de Demande.

Si aucune Notification de Demande n'est faite pendant la Période de Demande, Real Management sera réputé avoir consenti à la vente de la Participation de Capital Park à l'Acheteur Proposé, et Capital Park sera autorisé à vendre sa Participation conformément à l'Offre à l'Acheteur Proposé dans les 21 Jours Ouvrables suivant l'expiration de la Période de Demande à condition que l'Acheteur Proposé signe un acte d'adhésion à la Convention.

### 8.4 Droit de co-cession

Si, suite à une Offre faite par un Acheteur Proposé à Capital Park, Capital Park désire transférer toute sa Participation à cet Acheteur Proposé, Capital s'engage à obtenir l'engagement de l'Acheteur Proposé d'acheter la Participation de Real Management aux mêmes conditions (y compris le même prix d'EUR 1 de Capital (quelque soit la forme) multiplié par la Participation de Real Management) et Real Management aura le droit de céder toute sa Participation au Candidat Proposé aux mêmes conditions.

Capital Park notifiera ceci à Real Management en accord avec l'article 8.3.

Real Management aura le droit d'exercer son droit de co-cession selon l'article 8.3.

## Art. 9. Rachat de parts sociales

9.1 La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables et des fonds suffisants.

9.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 14 des statuts sont d'application.

**Art. 10. Faillite ou déconfiture des associés.** La faillite ou la déconfiture d'un des associés ne met pas fin à la Société.

## Art. 11. Gérance

11.1 La Société est gérée par deux gérants. Ils forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une résolution de l'assemblée générale des associés.

11.2 Capital Park et Real Management ont chacun le droit de proposer la nomination d'une personne en tant que gérant et de proposer la révocation de tout gérant qu'ils ont proposé.

11.3 La proposition d'un gérant se fait par notification par écrit de la part de l'associé proposant à la Société et à l'autre associé. Suite à cette notification, les associés prennent immédiatement les résolutions des associés et les actions sociétaires (si requis) de sorte que toute personne proposée soit immédiatement nommée en tant que gérant. La même procédure s'applique mutatis mutandis à la révocation d'un gérant. Toute proposition de remplacement de toute personne nommée sur proposition de Real Management dans le conseil de gérance de la Société est également soumise à l'accord écrit préalable de Capital Park.

11.4 Nonobstant l'article 11.2, tout membre du conseil de gérance peut être révoqué, suite à une proposition de l'associé ne l'ayant pas proposé à l'assemblée des associés, pour un des motifs suivants :

- (i) Négligence grave ou faute intentionnelle du gérant ;
- (ii) toute déviation matérielle du «Business Plan» (tel que défini dans la convention d'associés concernant la Société et daté du 12 août 2008 (la Convention)), sans obtenir le consentement nécessaire; ou
- (iii) un «Event of Default» (tel que défini dans la Convention), lorsque l'associé fautif (le «Defaulting Shareholder» tel que défini dans la Convention) est l'associé qui a proposé le gérant en question.

La révocation sera effective à la date de réception de la notification écrite à l'associé ayant proposé ce membre du conseil de gérance.

11.5 Si un associé cesse de détenir des parts sociales de la Société, le gérant proposé par cet associé démissionnera immédiatement du conseil de gérance sans paiement ou compensation pour perte de poste ou autre.

11.6 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

11.7 La Société sera engagée par la signature conjointe des deux gérants.

11.8 Les deux gérants pourront conjointement sub-déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Les gérants détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

11.9 Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance sera donnée à la Société, à l'autre gérant et aux Parties à la Convention, par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 7 (sept) Jours Ouvrables avant le jour prévu pour la réunion (à moins qu'une durée plus courte n'ait été acceptée de manière unanime par les associés et l'autre gérant), accompagnée par un ordre du jour spécifiant la transaction envisagée et (si applicable) les rapports devant être fournis par la Société. Une convocation séparée n'est pas nécessaire pour les réunions individuelles tenues à des heures et endroits tels qu'indiqués dans un calendrier adopté à l'avance par une résolution de conseil de gérance.

11.10 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés lors de la réunion du conseil de gérance.

11.11 Toute décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance, lors de laquelle le quorum est atteint, mais pour laquelle aucune convocation n'a été proprement donnée, sera considérée comme valide malgré l'absence de convocation.

11.12 Si lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée, le quorum de présence n'est pas atteint, la réunion sera reportée aux mêmes jour et heures la semaine suivante et le quorum de présence sera considéré comme atteint, pour les éléments de l'ordre du jour contenu dans la convocation, si le gérant proposé par Capital Park est présent à cette réunion.

11.13 Chaque gérant a un vote. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à l'unanimité. A défaut d'accord sur les Domaines Clés, décrits dans l'article 14.4, peut résulter en un «deadlock» (tel que défini dans la Convention).

11.14 Par voie d'exception à l'article 13.3, les décisions suivantes seront valablement approuvées si le gérant proposé par Capital Park vote en leur faveur:

- (i) Distributions aux associés;
- (ii) Résiliation d'un contrat d'asset management; et
- (iii) Nomination, et remplacement d'un homme clé dans une Société Projet.

11.15 Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Si un président pro tempore est désigné, celui-ci sera désigné par le conseil de gérance à l'unanimité.

11.16 Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera réputée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

11.17 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et le procès-verbal sera remplacé par un ou plusieurs document(s) contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 12. Responsabilité des gérants**

12.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

12.2 Chaque associé indemniserà l'autre associé et la Société contre toute perte, responsabilité ou coût qu'ils auraient pu subir ou encourir suite à toute réclamation par un gérant nommé ou proposé par cet associé pour révocation fautive ou abusive (ou tout droit à compensation analogue) ou encore suite à un acte ou omission intentionnelle de ce gérant.

**Art. 13. Assemblées Générale des associés**

13.1 Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

13.2 D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans leurs convocations respectives.

13.3 Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 14. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité**

14.1 Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Les décisions de l'assemblée des associés sont prises à l'unanimité.

14.2 Les associés se réuniront au moins une fois par trimestre au siège social de la Société pour évaluer la performance de la Convention et discuter et/ou voter sur toute question se rapportant à la Convention, y compris le «Business Plan» et les «New Projects» (tels que définis dans la Convention).

14.3 Le défaut d'accord sur l'un des domaines mentionnés à l'article 14.4 ci-dessous (les Domaines Clés) pourra entraîner un blocage («deadlock» tel que défini dans la Convention).

14.4 Les Domaines Clés pour la Société seront les suivants:

- (i) approbation du «Business Plan» et tous les amendements, révisions, et mises à jours s'y rapportant ;
- (ii) une déviation matérielle de tout «Business Plan»" accepté;
- (iii) approbation de toute activité en dehors du champ de tout «Business Plan» accepté;
- (iv) tout changement de la structure sociétaire de la Société ou de toute Société Projet y compris de manière non limitative: liquidation, fusion, rachat de parts (sauf rachat au pro rata des détentions de tous les associés); accession d'un nouvel associé, établissement, acquisition ou disposition de toute Société Projet, ou dissolution (volontaire ou obligatoire);
- (v) toute modification matérielle des statuts de la Société ou de toute Société Projet (à moins d'être autorisée expressément par la Convention); et
- (vi) résiliation de tout contrat d'asset management autrement que suite à un «event of default» selon ce contrat d'asset management.

14.5 Le terme «accession» dans cet article 14.4 (iv) signifie la participation à une société d'un nouvel associé par la souscription de parts nouvellement émises alors que les autres associés demeurent.

**Art. 15. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16. Comptes annuels**

16.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant une indication des valeurs actives et passives de la Société.

16.2 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 17. Distribution des bénéfices et réserves**

17.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 Le solde du bénéfice net peut être versé aux associés, conformément à la Convention. Le conseil de gérance peut décider de distribuer des dividendes intérimaires.

**Art. 18. Liquidation**

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite, conformément à la Convention, par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société ne doit être contrôlée par un commissaire aux comptes que si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 20. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à deux mille quatre cents (2.400,-) euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les Associés ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête des Associés, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des Associés, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Vandeloise, E. Dome et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 22 août 2008. LAC/2008/34737. Reçu douze euros (EUR 12.-).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Martine Schaeffer.

Référence de publication: 2008124057/5770/568.

(080144444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Puzzle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.718.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 octobre 2008*

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 6 octobre 2008, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, de sa fonction de gérant B.

- De pourvoir au poste de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la personne suivante:

\* Monsieur Dimitri Holderbach, avec adresse professionnelle 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Drázský Martin, gérant A;

- Monsieur Hudec Martin, gérant A;

- Monsieur Flavio Marzona, gérant B;

- Monsieur Dimitri Holderbach, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

PUZZLE S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008132991/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05495. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Gestprom S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 141.089.

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Xavier Pierre DANJOU, employé privé, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 30, rue Van Gogh,



associé unique de la société GESTPROM S.à r.l., avec siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.089, constituée suivant acte du notaire Aloyse BIEL d'Esch-sur-Alzette du 24 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 2229 du 12 septembre 2008.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il décide de transférer le siège social de Luxembourg à Mondorf-les-Bains.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précédé il décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts et lui donne la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains."

*Troisième résolution*

Il fixe l'adresse de la société à L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: DANJOU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 13 octobre 2008, REM 2008/1272. — Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signe):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008132313/218/34.

(080154854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**Stardust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 60.903.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133204/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04362. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080155332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Stardust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 60.903.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21/10/2008.

Référence de publication: 2008133206/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04370. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080155328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**CipherQuest Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 43, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 89.100.

—  
*Extrait de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2008*

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Martin Smith Mbe, demeurant à Dean Court Upper Dean Huntingdon PE28 ONL U.K., comme administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs pour un nouveau terme statutaire de six ans.

- M. Michael Garceau, informaticien, demeurant à 104, Bois du Foyau, B-1140 Braine-Le-Château, administrateur délégué

- Mme Viviane Vermeulen, épouse Garceau, demeurant à 104, Bois du Foyau, B-1140 Braine-Le-Château

- Mme Gabrielle Wilson, demeurant à 10, an de Bongerten, L-7346 Mullendorf.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans la SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION SARL société à responsabilité limitée avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. Michael Garceau

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2008132978/619/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04170. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Vinaldo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.226.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2008 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

*a) Administrateurs:*

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Pierre SCHMIT, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*b) Commissaire aux comptes:*

- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008132654/535/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04959. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**WB Ambassador Holdings, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.309.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth of October.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg.

There appeared:

Real Estate Investments International Corp., a Company limited by Shares ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered office at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 681.864 ("Real Estate Investments International"), here represented by Mrs Catherine Graff, lawyer, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

**Title I. Form - Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law and more particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles (the "Company").

**Art. 2. Name.** The Company's name is WB Ambassador Holdings.

**Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity which form part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

**Title II. Capital - Shares**

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 125,000.- (one hundred twenty-five thousand Euro).

It is divided into 10 (ten) classes of shares consisting of:

- 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares,
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class B shares,
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class C shares,
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class D shares,
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class E shares,
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class F shares,

- 12,500 (twelve thousand five hundred) class G shares,
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class H shares,
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class I shares, and
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class J shares.

Each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and such rights and obligations as set out in the present Articles.

The Company may, to the extent permitted by the Law and the present articles, redeem its own shares at any time.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

**Art. 7. Voting Rights.** Each share whatever its class is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

**Art. 8. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

**Art. 9. Transfer of shares.** The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance the Law.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company may redeem shares of each class from class A to class J in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the redemption and cancellation of all the shares issued in such class or classes.

In case of redemptions and cancellations of classes of shares, such redemptions and cancellations shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

In the event of a reduction of share capital through the redemption and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in the present Article), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined hereafter and with the limitation however to the Total Cancellation Amount (as defined hereafter) as determined by the general meeting of the shareholders) and the holders of shares of the redeemed and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

The Available Amount shall be equal to the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by any losses (including carried forward losses) and (iii) any sums to be placed in reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts as at the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant class of shares (without, for the avoidance of doubt, any double counting) minus any unpaid accumulated Class Amounts (as defined in article 19) of the classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J (the "Available Amount"), so that:  $AA = (NP + P + CR) - (L + LR) - UCA$

Whereby: AA = Available Amount, NP = net profits (including carried forward profits), P = any freely distributable reserves, CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled, L = losses (including carried forward losses), LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, and UCA = Sum of the unpaid accumulated Class Amounts (as defined in article 19) of the classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J.

The cancellation value per share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined hereafter) by the number of shares issued in the class of shares to be redeemed and cancelled (the "Cancellation Value Per Share").

The total cancellation amount shall be an amount determined by the manager or, if applicable, by the board of managers, and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant interim accounts as at the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant class of shares (the "Total Cancellation Amount").

The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the redemption and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

### Title III. Management

**Art. 11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

**Art. 13. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers, having the same effect as resolutions passed at a meeting of the board, may be taken in the event that the board of managers determines that extraordinary circumstances so require. Such resolutions shall be later confirmed by an approval during the next board meeting to be held physically in Luxembourg and may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

**Art. 14. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

#### **Title IV. Shareholders meetings**

**Art. 15. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

#### **Title V. Financial year - Balance sheet - Profits - Audit**

**Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2008.

**Art. 18. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

**Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) For each year, to the extent shares of the relevant class are in issue (and starting for the first year on 2009), shares of the relevant class shall entitle the holders thereof (pro rata) at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative distribution right.

The annual cumulative distribution right is equal to a percentage of the par value of the relevant class shares upon issuance (applied at the time of the declaration pro tempore) for the relevant year (the "Class Amount").

The applicable rate shall be as appropriate with respect to the initial of the relevant class: 0.10 % for class A, 0.15 % for class B, 0.20 % for class C, 0.25 % for class D, 0.30 % for class E, 0.35 % for class F, 0.40 % for class G, 0.45 % for class H, 0.50 % for class I, 0.55 % for class J.

The Class Amounts not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made).

(ii) Then, the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

**Art. 20. Audit.** Each shareholder may inspect at the registered office of the Company the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at any time during business hours.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

#### **Title VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21. Dissolution - Liquidation.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid as follows:

(i) first an amount equal to any unpaid accumulated amounts of the relevant Class Amount shall be distributed equally to all shareholders of that class pro rata to their shares in that class; then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the founding shareholder declare to subscribe for all the 125,000 (one hundred twenty-five thousand) shares and have them fully paid up in nominal value by contributions in kind, as follows:

- Real Estate Investments International, prenamed, declares to subscribe for 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) class B shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) class C shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) class D shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) class E shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) class F shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) class G shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) class H shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) class I shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) class J shares, and fully pay them up in the amount of 125,000.- (one hundred twenty-five thousand Euro) by a contribution in kind consisting in a receivable in the amount of 125,000.- (one hundred twenty-five thousand Euro) held by Real Estate Investments International, prenamed, towards Barkelay S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at, 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under the number B 134.758 ("Barkelay"), by virtue of an interest free loan agreement executed between Real Estate Investments International, prenamed, and Barkelay, whereby Real Estate Investments International, prenamed, granted an interest free loan in the amount of 125,000.- (one hundred twenty-five thousand Euro) to Barkelay.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.- (two thousand euro).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 37.974.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuf octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Real Estate Investments International Corp., une société anonyme (Company limited by shares) soumise au BVI Business Companies Act, ayant son siège social à Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 681.864 ("Real Estate Investments International"), ici représentée par Mme Catherine Graff, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La dite procuration paraphée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est WB Ambassador Holdings.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Titre II. Capital - Parts sociales**

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille Euro).

Il est divisé en 10 (dix) classes de parts sociales composées de:

- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe A,
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe B,
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe C,
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe D,
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe E,



- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe F,
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe G,
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe H,
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe I,
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) et les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales à tout moment, dans les limites de ce qui est permis par la Loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 8. Indivisibilité des parts.** Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

**Art. 9. Transfert des parts.** Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

**Art. 10. Rachat des parts.** La société peut racheter les parts sociales de chacune des classes de A à J dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des actions rachetées, y compris par l'annulation entière d'une ou plusieurs classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts émises dans cette classe ou ces classes le cas échéant.

En cas de rachat et d'annulation de classes de parts sociales, celles-ci doivent être réalisées selon l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par un rachat et une annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu au présent article), celle-ci donne droit à ses détenteurs au proportionnellement à leur participation au Montant Disponible (tel que défini ci-après et dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-après) tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) dans cette classe et les détenteurs de parts sociales de la classe rachetée et annulée reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Parts pour chaque action de la classe correspondante détenue par eux et annulée.

Le Montant Disponible est égal au montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés à nouveau) augmenté (i) des réserves librement distribuables et (ii) selon le cas, par le montant de la réduction du capital social relatif à la classe d'action annulée, mais réduit par toute perte (y compris les pertes reportées à nouveau) et (ii) toute somme mise en réserve, conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois tel que défini dans les comptes intermédiaires au plus tôt 8 jours avant la date du rachat et de l'annulation de la classe d'actions (sans, pour éviter tout doute, tout double comptage), déduction faite de tout "Montant de Classe" (tel que défini à l'article 19) impayé et accumulé des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J (le "Montant disponible") de sorte que:  $AA = (NP + P + CR) - (L + LR) - UCA$ .

Et ce tandis que: AA = le Montant Disponible, NP = bénéfice net (y compris les bénéfices reportés à nouveau), P = toute réserve librement distribuable, CR = le montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale relative aux classes d'actions annulées, L = les pertes (y compris les pertes reportées à nouveau), LR = toutes les sommes placées en réserve, conformément aux exigences de la loi et des Statuts, et UCA = sommes des arriérés accumulés (tel que défini à l'article 19) des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J.

La valeur d'annulation par part est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-après) par le nombre de parts émises dans la classe d'actions pouvant être rachetées et annulées (la "Valeur d'Annulation Par Part").

Le montant total d'annulation est un montant déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gestion, et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des comptes intermédiaires au plus tôt 8 jours avant la date de rachat et d'annulation des classes de parts concernées (le "Montant Total d'Annulation").

Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classe de parts J, I, H, G, F, E, D, C, B et A est le Montant Disponible de la classe correspondante au moment de l'annulation de ladite classe, sauf résolution de l'assemblée générale des associés à la manière prévue la modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus important que le Montant Disponible.

Dès le rachat et l'annulation des parts de la classe correspondante, la Valeur d'Annulation Par Part deviendra exigible et payable par la Société.

### Titre III. Gérance

**Art. 11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque de ses gérants.

**Art. 13. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir à Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le conseil de gérance est composé de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants, qui ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance, peuvent être prises si le conseil de gérance estime que des circonstances extraordinaires l'exigent. Ces résolutions doivent être confirmées postérieurement par approbation durant la prochaine réunion du Conseil de gérance tenue physiquement à Luxembourg, et peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

### Titre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 15. Associé unique.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art. 16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

## **Titre V. Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit**

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2008.

**Art. 18. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Les dividendes déclarés peuvent être versés dans toute devise choisie par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, et peuvent être payés aux lieux et heures déterminés par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peuvent faire une détermination finale du taux de change applicable pour convertir les fonds de dividendes dans la monnaie de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pendant cinq ans et non réclamé par la suite par le détenteur de la part en question, doit revenir à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes sont attribués et versés comme suit:

(i) Pour chaque année, à condition que des parts de la classe en question soient émises (et pour la première fois en 2009), les parts de la classe correspondante donnent à leurs porteurs un droit (proportionnel) au moment d'une déclaration de distribution par la Société à un droit de distribution cumulatif annuel.

Le droit de distribution cumulatif annuel est égal à un pourcentage de la valeur nominale des parts de la classe correspondante au moment de l'émission (appliqué au moment de la déclaration provisoire) pour l'année en question (le "Montant de Classe").

Le taux applicable est fixé comme approprié et en fonction des initiales de la classe concernée: 0,10% pour la classe A, 0,15% pour la classe B, 0,20% pour la classe C, 0,25% pour la classe D, 0,30% pour la classe E, 0,35% pour la classe F, 0,40% pour la classe G, 0,45% pour la classe H, 0,50% pour la classe I, 0,55% pour la classe J.

Les Montants de Classe non déclarés et non payés s'accumulent (mais pour éviter tout doute ne seront pas dus tant qu'une déclaration en bonne et due forme aura été faite).

(ii) Ensuite, le solde du montant total distribué est réparti dans son intégralité aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inverse (c'est-à-dire, en premier lieu les parts de classe J, puis en l'absence de parts de classe J, les parts de classe I et ainsi de suite jusqu'à ce seules des parts de classe A subsistent).

**Art. 20. Audit.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan, du compte de profits et pertes à tout moment pendant les heures de bureau.

Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

#### **Titre VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

**Art. 22. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

#### *Souscription - Paiement*

Les statuts ayant par conséquent été établis, l'associé fondateur déclare souscrire à l'intégralité des 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales et les avoirs payés entièrement à leur valeur nominale par le biais d'une contribution en nature.

- Real Estate Investments International, précité, déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) parts de classe A, 12.500 (douze mille cinq cents) parts de classe B, 12.500 (douze mille cinq cents) parts de classe C, 12.500 (douze mille cinq cents) parts de classe D, 12.500 (douze mille cinq cents) parts de classe E, 12.500 (douze mille cinq cents) parts de classe F, 12.500 (douze mille cinq cents) parts de classe G, 12.500 (douze mille cinq cents) parts de classe H, 12.500 (douze mille cinq cents) parts de classe I, 12.500 (douze mille cinq cents) parts de classe J et les libérer intégralement pour un montant de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille Euro) par apport en nature consistant en une créance détenue par Real Estate Investments International, précité, à l'encontre de Barkelay S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.758 ("Barkelay"), en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt exécuté entre Real Estate Investments International, précité, et Barkelay, par lequel Real Estate Investments International, précité, a accordé un prêt sans intérêt pour un montant de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille Euro) à Barkelay.

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 2.000,- (deux mille euros).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) La société est administrée par un gérant unique:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.974.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Graff et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 13 octobre 2008. LAC/2008/41487. — Reçu six cent vingt-cinq euros Eur 0,5% = 625,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008133163/5770/565.

(080155863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Fore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.757.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 25 septembre 2008*

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

2. Il est pris acte de la modification, à compter de ce jour, des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086).

3. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Certifié conforme

FORE S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008133179/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Drayton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 41.520.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Madame Nicole THIRION. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2008.

Certifié sincère et conforme

DRAYTON S.A.

A. VIGNERON / C. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132981/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01999. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Immobilière Schengen, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 120.376.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/10/2008.

*Pour la société*

PKF Weber et Bontemps

*Experts comptables et fiscaux**Réviseurs d'entreprises*

Signatures

Référence de publication: 2008133014/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05412. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Immo & Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3317 Bergem, 19, rue Steewee.

R.C.S. Luxembourg B 88.047.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/10/2008.

*Pour la société*

PKF Weber et Bontemps

*Experts comptables et fiscaux**Réviseurs d'entreprise*

Signatures

Référence de publication: 2008133016/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05407. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Laika Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 65.748.

**DISSOLUTION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 18 septembre 2008, que la liquidation de la société, décidée en date du 27 décembre 2007, a été clôturée et que LAIKA HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

*Pour LAIKA HOLDING S.A., société anonyme liquidée*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

*Le Liquidateur*

Catherine Day-Royemans / Giacomo Di Bari

*Vice-President / -*

Référence de publication: 2008132480/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**Stryker Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.607.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.362.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'unique associé en date du 28 août 2008*

- Acceptation de la démission de Monsieur Luciano CATTANI, demeurant au 15 Via Erodoto, 00124 Rome, Italie, en tant que gérant de catégorie A au 31 août 2008.

- Nomination de Mr Patrick J. Beyer demeurant au 11 Riverpark Drive, Marlow, Bucks SL7 1QT, UK, en tant que gérant de catégorie A en remplacement du gérant de classe A démissionnaire au 31 août 2008. Son mandat aura une durée indéterminée.

Certifié sincère et conforme

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008132983/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Stryker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.153.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'unique associé en date du 28 août 2008*

- Acceptation de la démission de Monsieur Luciano CATTANI, demeurant au 15 Via Erodoto, 00124 Rome, Italie, en tant que gérant de catégorie A au 31 août 2008.

- Nomination de Mr Patrick J. Beyer demeurant au 11 Riverpark Drive, Marlow, Bucks SL7 1QT, UK, en tant que gérant de catégorie A en remplacement du gérant de classe A démissionnaire au 31 août 2008. Son mandat aura une durée indéterminée.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2008132984/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01998. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**EMC Asset Management, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.509.

—  
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

*Pour EMC Asset Management*

Pictet Fund Europe S.A.

George Marios Prantzou / Marie-Claude Lange

*Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2008133029/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05891. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Transbel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 30.354.

Le bilan de la société au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133027/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05340. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Mingus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 83.700.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133025/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05373. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Covidien International Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 123.527.

Le bilan au 28 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008133033/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05951. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Meurin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 139.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Henri HELLINCKX  
*Notaire*

Référence de publication: 2008133064/242/13.

(080155292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---



**Merloni Termosanitari International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 49.845.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*MERLONI TERMOSANITARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme*

Salvatore Desiderio / Edoardo Tubia

Référence de publication: 2008133024/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05237. - Reçu 44,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080155344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Transbel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 30.354.

Le bilan de la société au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133026/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05343. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080155306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Japan Fund Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 2.052.450,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 131.339.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2008133059/242/13.

(080155305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**LSF5 Hockey Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 133.876.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133034/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05950. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080155536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Euro Liberty Negoce Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 142.052.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**ONT COMPARU:**

1. MATRIX CONSULT LLC, avec siège social à 3501 Silverside Road Naaman's Building Suite 206, DE 19810 Wilmington, ici représentée par Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Wilmington, le 28 juillet 2008,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Monsieur Mohammed KARA, prédit.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EURO LIBERTY NEGOCE LUX S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège peut être transféré à tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg, sur simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le négoce ainsi que le commerce de tous éléments notamment de moyens de transports automoteur, la location de ces moyens de transports automoteur et les prestations de services y afférents.

La société peut procéder à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et marques et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut participer à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participation Financières»

La société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes les opérations immobilières, mobilières, commerciales industrielles et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- Euros) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

**Titre II.- Administration, surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances vis à vis des tiers par la signature unique de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, dans tous les cas requis par application de la législation relative aux autorisations d'établissement.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée Générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) MATRIX CONSULT LLC, prénommée, .....	309 actions
2) Monsieur Mohammed KARA, prèdit, .....	1 action
TOTAL: TROIS CENT DIX .....	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUROS 7.750) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

126612

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- €)

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Alain René GLAD, employé, demeurant à F-57310 Rurange les Thionville, 43, rue des écoles.

b) Madame Sylvie CREPELLE, employée, demeurant à F-57310 Rurange les Thionville, 43, rue des écoles.

c) Monsieur Michel PAULIN, employé, demeurant à F-57300 Hagondange, 1bis, rue du Maréchal Foch.

3) La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances vis à vis des tiers par la signature unique de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, dans tous les cas requis par application de la législation relative aux autorisations d'établissement.

4) Est appelé à la fonction d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration:

- Monsieur Alain René GLAD, prèdit.

5) Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

La société EASIT S.A., avec siège social à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.817.

6) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué, du président du conseil d'administration et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

7) Le siège social de la société est fixé à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kara, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11623. — Reçu: cent cinquante-cinq euros 31000 à 0,5% = 155,-.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008128269/203/140.

(080149714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Gafali S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 142.231.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

ONT COMPARU:

1. La société anonyme "DIGITECH S.A.", établie et ayant son siège social à L-2210, Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

2. Madame Kahrien LERBS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2210, Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

Les deux sont ici représentées par Mademoiselle Monique GOERES, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

### I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "GAFALI S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

### II. Capital social, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social, Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### IX. Dispositions finales, Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société anonyme "DIGITECH S.A.", prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2) Madame Kahrien LERBS, préqualifiée, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes prémentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Aurélien WIES, employé privé, né à Villerupt, (France), le 27 août 1982, demeurant à F-54190 Villerupt, 40, rue Jules Michelet, (France);
  - b) Monsieur Eric FAYS, employé privé, né à Messancy, (Belgique), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2210, Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> ;
  - c) Madame Kahrien LERBS, employée privée, née à Arlon, (Belgique), le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2210, Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> .
3. La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L- 2210, Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> , inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67480, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
5. Le siège social est établi à L-2210, Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> .
6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.
7. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Eric FAYS, préqualifié, comme président du conseil d'administration.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 septembre 2008, Relation GRE/2008/3810. — Reçu cent cinquante cinq euros. 0,50% = 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008131909/231/237.

(080154074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**NAII, NATIXIS Alternative Investments International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.282.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Natixis Alternative Investments International S.A. (NAII) (the "Company"), a société anonyme, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch on June 20, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 770 on July 23, 2003 and registered at the Companies' and Trade Registrar of Luxembourg under the number B 94.282. The articles of incorporation have been amended lastly on December 27, 2007 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, number 1498 on June 17, 2008.

The Meeting was opened at 3.30 p.m., under the chairmanship of Mrs. Ingrid Dubourdieu, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Ms. Juliette Joachim, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Aurélien Cheppe, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. the names of the shareholders present at the Meeting or duly represented by proxy, the proxies of the represented shareholders, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialed *ne varietur* by the members of the board of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document;

II. according to Article 67-1(2) the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting may validly deliberate in respect of item 1. to 5. of the agenda below only if at least fifty per cent (50%) of the issued shares of the Company is present or represented at the Meeting and the resolutions, to be valid, will have to be passed by the affirmative vote of at least two-thirds (2/3) of the votes cast at the Meeting;

III. pursuant to the attendance list of the Company, one (1) shareholder, holding fifty-eight thousand seven hundred and sixty-nine (58,769) shares, that is to say one hundred per cent (100%) of the issued shares of the Company, are present or represented;

IV. the whole share capital being present or represented at the present Meeting and the sole shareholder of the Company being represented and declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to the Meeting, no convening notices were needed;

V. consequently, the present Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

*Agenda:*

1. Decision as to the amendment of the corporate purpose of the Company and subsequent amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes, in accordance with applicable law."

2. Decision as to the increase of the amount of the authorized share capital as provided for in Article 5, second and third paragraphs, of the articles of incorporation of the Company, from its current amount of sixty million euros (EUR 60,000,000.-) to one hundred million euros (EUR 100,000,000.-), and subsequent amendment of Article 5, second and third paragraphs, of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The authorised share capital of the Company, including the subscribed share capital, is fixed at one hundred million euros (EUR 100,000,000.-) consisting in an aggregate number of one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the Board of Directors is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for shares or any right or rights to convert any security into such shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the Board of Directors may determine within the limit of the authorised capital and without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The subscribed share capital or the authorised capital of the Company may further be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation."

3. Decision as to the adjustment of Article 12, penultimate paragraph, of the articles of incorporation of the Company to Article 64bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and subsequent amendment of Article 12, penultimate paragraph, of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"Any director may act a meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram or telefax another director as his proxy. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors."

4. Decision as to the possibility for the board of directors of the Company to hold meeting by videoconference and conference call and subsequent amendment of Article 12, ultimate paragraph, of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The directors participating in the meeting by video conference or by telecommunication means permitting their identification may be deemed to be present. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting, whose deliberations shall be on-line without interruption. The meeting held at a distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature."

5. Decision as to the deletion of Article 16, second paragraph, of the articles of incorporation of the Company.

6. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decided to amend the corporate purpose of the Company and to subsequently amend Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes, in accordance with applicable law."

*Second resolution*

The Meeting decided to increase the amount of the authorized share capital of the Company as provided for in Article 5, second and third paragraphs, of the articles of incorporation of the Company, from its current amount of sixty million euros (EUR 60,000,000.-) to one hundred million euros (EUR 100,000,000.-), and to subsequently amend Article 5, second and third paragraphs, of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The authorised share capital of the Company, including the subscribed share capital, is fixed at one hundred million euros (EUR 100,000,000.-) consisting in an aggregate number of one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each. During the period of five years, from September 26, 2008, the Board of Directors is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for shares or any right or rights to convert any security into such shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the Board of Directors may determine within the limit of the authorised capital and without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The subscribed share capital or the authorised capital of the Company may further be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation."

The special report of the board of directors of the Company, established in accordance with article 32-3 (5) of the modified law of august 10, 1915 on commercial companies, has been submitted to the sole shareholder of the Company.

A copy of this report will remain attached to the present deed.

#### *Third resolution*

The Meeting decided to adjust Article 12, penultimate paragraph, of the articles of incorporation of the Company to Article 64bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and to subsequently amend Article 12, penultimate paragraph, of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"Any director may act a meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram or telefax another director as his proxy. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors".

#### *Fourth resolution*

The Meeting decided to grant the possibility to the board of directors of the Company to hold meeting by videoconference and conference call, to subsequently amend Article 12, ultimate paragraph, of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The directors participating in the meeting by video conference or by telecommunication means permitting their identification may be deemed to be present. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting, whose deliberations shall be on-line without interruption. The meeting held at a distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature."

#### *Fifth resolution*

The Meeting decided to delete Article 16, second paragraph, of the articles of incorporation of the Company.

The resolutions have been taken by unanimous vote.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Pardevant nous Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Natixis Alternative Investments International S.A. (NAII) (la «Société»), une société anonyme, dont le siège est sis au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 770 le 23 juillet 2003 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.282, dont les statuts furent amendés pour la dernière fois le 27 décembre 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, numéro 1498 le 17 juin 2008.

L'Assemblée a débuté à 15.30 heures, sous la présidence de Madame Ingrid Dubourdieu, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui a nommé comme secrétaire Mademoiselle Juliette Joachim, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Aurélien Cheppe, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et requiert du notaire qu'il enregistre que:

I. les noms des actionnaires présents lors de l'Assemblée ou dûment représentés par procuration, les mandataires des actionnaires ainsi représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire, sont indiqués sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire. Cette liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront pareillement annexées au présent acte;

II. conformément à l'article 67-1(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée délibérera valablement relativement aux points 1<sup>er</sup> à 5. de l'ordre du jour ci-dessous si cinquante pourcent au moins (50%) des actions émises par la Société est présent ou représenté à l'Assemblée et les résolutions, pour être valable, devront réunir au moins deux tiers (2/3) des voix exprimées;

III. il appert de la liste de présence qu'un (1) actionnaire, détenant cinquante-huit mille sept cent soixante-neuf (58 769) actions, à savoir cent pour cent (100 %) des actions émises de la Société, est représenté;

IV. l'ensemble des actions représentatives du capital émises par la Société étant représentées à cette assemblée générale et le seul actionnaire de la Société étant représenté et déclarant qu'il a été dûment informé et a pu prendre connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée générale, il ne fallait pas de convocation écrite;

V. en conséquence, la présente assemblée est dûment constituée et peut donc valablement délibérer sur les éléments portés à l'ordre du jour.

#### *Ordre du jour:*

1. Décision relative à la modification de l'objet social de la Société et à la modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut, de plus, agir comme associé gérant commandité ou associé commanditaire avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnership ou entités similaires.

La Société peut, pour son propre compte ou le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations et titres de créance, en accord avec la loi applicable.»

2. Décision relative à l'augmentation du capital autorisé stipulé à l'article 5, alinéas 2 et 3, des statuts de la Société, de son montant actuel de soixante millions d'euros (EUR 60 000 000,-) à celui de cent millions d'euros (100 000 000,-) et à la modification subséquente de l'article 5, alinéas 2 et 3, des statuts de la Société, comme suit:

«Le capital autorisé de la Société, incluant le capital souscrit, est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) constitué d'un nombre total de cent mille (100.000) actions, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces statuts, le conseil d'administration est (sous réserve d'autres dispositions de ces statuts, autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles actions ou tous droits de convertir tout titre en de telles actions ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminées par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé et sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit ou le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des statuts.»

3. Décision relative à l'adaptation de l'article 12, avant dernier alinéa, des statuts de la Société à l'article 64bis de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à la modification subséquente de l'article 12, avant dernier alinéa, des statuts de la Société, comme suit:

«Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble ou télégramme ou télécopie un autre Administrateur comme son mandataire. Le Conseil d'Administration peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la moitié des Administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration.»

4. Décision relative à la possibilité pour le conseil d'administration de la Société de se réunir par visioconférence et conférence téléphonique et à la modification subséquente de l'article 12, dernier alinéa, des statuts de la Société, comme suit:

«Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Les Administrateurs participant à la réunion par visioconférence ou par des moyens de communication permettant leur identification sont réputés présents. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.»

5. Décision relative à la suppression de l'article 16, deuxième alinéa, des statuts de la Société.

6. Divers.

Après délibération, l'assemblée a adopté la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut, de plus, agir comme associé gérant commandité ou associé commanditaire avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnership ou entités similaires.

La Société peut, pour son propre compte ou le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations et titres de créance, en accord avec la loi applicable.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé d'augmenter le montant du capital autorisé stipulé à l'article 5, deuxième et troisième alinéas, des statuts de la Société, de son montant actuel de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000,-) à celui de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) et de modifier en conséquence l'article 5, deuxième et troisième alinéas, des statuts de la Société, comme suit:

«Le capital autorisé de la Société, incluant le capital souscrit, est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) constitué d'un nombre total de cent mille (100.000) actions, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter du 26 septembre 2008, le conseil d'administration est (sous réserve d'autres dispositions de ces statuts, autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles actions ou tous droits de convertir tout titre en de telles actions ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminées par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé et sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit ou le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des statuts.»

Le rapport spécial du conseil d'administration de la Société, établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a été soumis à l'actionnaire unique de la Société.

Copie de ce rapport restera annexée au présent acte.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée a décidé d'adapter l'article 12, avant dernier alinéa, des statuts de la Société à l'article 64bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et de modifier en conséquence l'article 12, avant dernier alinéa, des statuts de la Société, comme suit:

«Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble ou télégramme ou téléfax un autre Administrateur comme son mandataire. Le Conseil d'Administration peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la moitié des Administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration.»

#### Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé, relativement à la possibilité pour le conseil d'administration de la Société de se réunir par visioconférence et conférence téléphonique, de modifier en conséquence l'article 12, dernier alinéa, des statuts de la Société, comme suit:

«Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Les Administrateurs participant à la réunion par visioconférence ou par des moyens de communication permettant leur identification sont réputés présents. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.»

#### Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de supprimer l'article 16, deuxième alinéa, des statuts de la Société.

Les résolutions ont été unanimement adoptées.

Aucun point n'étant plus à l'ordre du jour de l'Assemblée, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la requête de ces mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les textes français et anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg le jour mentionné en tête du présent acte.

Le document ayant été lu à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte, aucun actionnaire exprimant le souhait de signer.

Signé: I. DUBOURDIEU, A. CHEPPE, J. JOACHIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2008. Relation: LAC/2008/40429. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008132316/242/308.

(080154845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

#### **Punto Rosso Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4391 Pontpierre, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.233.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Daniel BELLOFATTO, employé privé, demeurant à L-4391 Pontpierre, 69, rue de Luxembourg.
2. Annamaria PAVAN, employée privée, demeurant à L-4391 Pontpierre, 69, rue de Luxembourg.
3. Luca BELLOFATTO, étudiant, demeurant à L-4391 Pontpierre, 69, rue de Luxembourg.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de PUNTO ROSSO SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Pontpierre.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un snack avec petite restauration, l'achat, la vente, l'import et l'export au détail et en gros de toutes marchandises autorisées, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Daniel BELLOFATTO, vingt-cinq parts . . . . .	25
2) Annamaria PAVAN, vingt-cinq parts . . . . .	25
3) Luca BELLOFATTO, cinquante parts . . . . .	<u>50</u>
Total: Cent parts sociales . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS (700,-) EUROS.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4391 Pontpierre, 69, rue de Luxembourg.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1)
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Daniel BELLOFATTO, employé privé, demeurant à L-4391 Pontpierre, 69, rue de Luxembourg.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

*Déclaration*

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. BELLOFATTO, PAVAN, L. BELLOFATTO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 7 octobre 2008. REM 2008/1248. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents

12.500,€ à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 octobre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008131912/218/67.

(080154141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**Malaspiga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 16.114.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par jugement rendu en date du 6 décembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sixième chambre, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire, en son rapport oral, le Liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société MALASPIGA SA, avec siège social statutaire à L-2311 Luxembourg, 3, av Pasteur de fait sans siège social connu.

Ce même jugement a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/10/08.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Sandra MAROTEL

*Liquidateur*

Référence de publication: 2008132479/321/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04348. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**Trafalgar Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 125.117.

---

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution prise par l'Associé unique de la société en date du 16 septembre 2008 que Mr. Wilhelm OKRESEK a été nommé Gérant de la catégorie B au lieu de Gérant de la catégorie A.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Trafalgar Capital S.à r.l.*

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008132992/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01087. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Cafinco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 53.972.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008133000/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00047. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---